

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOURLIZON

Séance du 4 novembre 2025

Nombre de membres :	
En exercice	15
Présents	12
Votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre novembre

à 20h00 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de M. le Maire, Olivier PORS.

Date de la convocation

29 octobre 2025

Etaient présents : BISCH Jacques – DULOUT Jean-Luc – PORS Olivier – FLOCHLAY Loïc — LAPART Nathalie – LE BRAS Mickaël – LE BERRE Aurélien – GOURRET Didier– JUHEL Jean-Etienne – Gwénaëlle JAOUEN – PIGEYRE Carole – ROLLAND Iwan

Étaient absents : MONOT Joël (procuration à Gwénaëlle JAOUEN) – Adeline CARETTE – JOYEUX David.

Jean-Luc DULOUT a été élu secrétaire de séance.

2025-11-04 : BUDGET – DECISION MODIFICATIVE N°3

DM Dissolution du SIMIF

Le Syndicat Intercommunal d'Informatique du Finistère (SIMIF) a été dissous le 8 octobre 2025 par arrêté interpréfectoral (cf. annexe 4).

Comme indiqué dans l'arrêté (cf. annexe 4) :

« le résultat cumulé de fonctionnement, le résultat cumulé d'investissement, [...] seront répartis entre les communes membres, selon le pourcentage de répartition du montant des cotisations 2022. » et « devront être repris dans les budgets des différentes communes (au budget primitif ou par décision modificative. » (art.2).

Pour la commune cela correspond à une recette de 365.44 € en fonctionnement et 153.29 € en investissement.

Proposition :

Il est proposé au conseil municipal de valider la décision modificative n°3, selon le tableau ci-dessous :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses		Dépenses	
60611 Eau assainissement	365.44 €	21838 Autre matériel informatique	153.29 €
TOTAL	365.44 €	TOTAL	153.29 €
Recettes		Recettes	
002 Résultat de fonctionnement cumulé	365.44 €	001 solde d'investissement cumulé	153.29 €
TOTAL	365.44 €	TOTAL	153.29 €

Décision :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider la décision modificative n°3 et d'autoriser M. le Maire à effectuer les mouvements de crédits correspondants.

Le secrétaire de séance
Jean-Luc DULOUT



Le Maire
Olivier PORS

